

arrêté.
L'atque Ponoa, sis à ouia, ci dessus désigné, appartient au nomme
Tahutekau.

Fait d'arrêté à Ponoa le sept août mil neuf cent cinq
par le membre de la Commission

p. 6

[Signature] *[Signature]*

N° 1484
N° 1343 du Enquête

Déclaration de revendication de la nomme Rokeinui, culture
domicile à Panoapano

Le nomme Rokeinui, nat présent ce jour, un qd huit mais mil neuf
cent cinq de l'enquête l'atque Maunani, sis dans la vallée de Panoapano,
d'une contenance de onze ares, dix cent cinquante, plantée de taro. Bornée
au Nord par Pehaiocloa, au Sud, par Seimau, a. l. Est par Pehaiocloa,
à l'Ouest par Pehaiocloa.

Le dit nomme ne possédant pas de titre, nous avons procédé à
l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite
terre lui appartient depuis longtemps.

Par ce motif

Arrêté

L'atque Maunani, sis à Panoapano, ci dessus désigné, appartient
au nomme Rokeinui.

Fait d'arrêté à Ponoa le sept août mil neuf cent cinq
par le membre de la Commission

[Signature] *[Signature]*

1485

N° 1344 du Enquête

Déclaration de revendication de la nomme Pitua, culture
domicile à Panoapano.

Le nomme Pitua, nat présent ce jour, un qd huit mais mil
neuf cent cinq laquelle agissant comme habitante de terre a partie pour
partie héritière de sa mère Je opuai ma kutoma, délégué en l'autorité de
cette héritière le nomme Je auassiani, Je auaucho et Je auamatapu
qui ont fait un partage de l'enquête en cette qualité la terre
"Hapua" sis à Panoapano, d'une contenance d'un hectare, douze
ares, quatre cent un cent cinquante, plantée de cocotiers, de maïs, de
Borneo au Nord par Pehaiocloa, au Sud par la route de la vallée a. l. Est par
Pehaiocloa, à l'Ouest par Pehaiocloa.

Le dit nomme ne possédant pas de titre, nous avons procédé
à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite
terre lui appartient depuis longtemps, l'atque de sa mère délégué, en l'autorité